

RÈGLEMENT 2023-001: PERMIS ET CERTIFICATION DE L'AUTORISATION PRIX ET DÉPÔT DE GARANTIE

ATTENDU QUE le règlement 2023-001 a été présentée à la séance du conseil du **16 janvier 2023** et qu'une motion d'avis a été présentée par le conseiller Guy Bergeron.

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Allyn et Cawood est dans le processus de réviser tous les règlements relatifs au service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Allyn et Cawood souhaite améliorer la gestion des demandes de permis, le suivi desdites permis et la fermeture des permis une fois expirés ou les travaux terminés;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac souhaite améliorer le service de son département d'évaluation et qu'avec la mise en œuvre de ce règlement la municipalité améliorera le processus de collecte des données requises afin de mieux gérer le processus d'évaluation.

ARTICLE PREMIER : la liste des frais et des dépôts de garantie pour les permis et les certificats d'autorisation sera révisée annuellement lors de la préparation du budget.

ARTICLE DEUX : Pour qu'un contribuable puisse se faire rembourser son dépôt de garantie, on doit :

- démontrer que les matières résiduelles ont été éliminées adéquatement (ex. : reçu de l'Écocentre, photos des débris enlevés ou inspection du chantier);
- photos des travaux terminés;
- doit retourner le formulaire de « fermeture de permis » dûment rempli disponible sur notre site Web municipal et la demande de permis signée; (Voir l'annexe 1 jointe à la présente loi et en faisant partie intégrante).
- tous les formulaires et documents doivent être reçus dans les 90 jours suivant la date d'expiration du permis ou du certificat d'autorisation.

ARTICLE TROIS: une copie du règlement 2023-001 sera remis avec chaque demande de permis et sera expliquée au propriétaire soit verbalement, ou par écrit.

ARTICLE QUATRE : toutes les informations recueillies lors de la demande de permis et de la clôture de ce permis seront partagées avec le service d'évaluation de la MRC de Pontiac afin d'optimiser et d'accélérer le processus d'évaluation.

Adopté



Carl Mayer
Maire



Isabelle Cardinal
Directrice générale



MUNICIPALITÉ D'ALLEYN & CAWOOD

10, chemin Jondee
Danford Lake (Québec) J0X1P0
Tél : (819) 467-2941
Fax : (819) 467-3133
insp.mun.ac@gmail.com

FERMETURE DES PERMIS / CERTIFICAT D'AUTORISATION
CLOSURE OF PERMIT / CERTIFICATE

Règlement 2023-001/By-Law 2023-001

IDENTIFICATION/EMPLACEMENT DU TRAVILLE~ IDENTIFICATION/LOCATION OF THE WORK

Nom / Name: _____

Matricule / Rôle no. _____

Téléphone, courriel / Phone, email : _____

NATURE DE LA PERMIS / NATURE OF THE PERMIT

Permis # / Permit # : _____

EMPLACEMENT DE DÉPÔT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES/ DISPERSAL LOCATION

Nom / Name: _____

Adresse / Address: _____

Téléphone, courriel / Phone, email: _____

Date : _____

CRITÈRE / CRITERIA

Permis Signé / Signed Permit

Photo / Pictures

Reçu / Receipt

INSPECTEUR MUNICIPAL / MUNICIPAL INSPECTOR

Dossier fermé le / Permit closed: _____ Par / By: _____

ADMINISTRATEUR DE BUREAU / OFFICE ADMINISTRATOR

Remboursement Autorisé / Refund Authorized: _____ Par / By: _____

Méthode / Method: _____